



Fontaine, humaine et citoyenne



2016 > 2017

RENTRÉE SCOLAIRE

Suivez le guide

Renseignements : 04 76 28 75 43
ville-fontaine.fr





NOTRE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS NOS ENFANTS

Après deux ans de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la progression des effectifs en périscolaire souligne la force du projet fontainois porté par la Ville avec toute la communauté éducative, les clubs, les associations et nos services municipaux.

Nos écoles et leur environnement sont des piliers essentiels de notre vivre ensemble et de notre cadre de vie. En cela, ils constituent une priorité municipale. Ainsi, malgré la baisse constante des dotations de l'État et des subventions, nous avons sanctuarisé les moyens dédiés à la réussite éducative et au bien-être de nos enfants. Nous avons également maintenu l'ensemble des dotations pour le personnel éducatif et pour les formations.

En cette rentrée, plus que jamais, les accueils et activités périscolaires offrent une proposition d'accueil pratique et économique, mais surtout un cadre collectif ouvert au plus grand nombre : diversité et accessibilité des activités, solutions éducatives adaptées, temps de vie et d'animations en groupe, réalisations valorisant les enfants et leurs savoir-faire.

Ce guide présente de manière pratique l'organisation de la semaine et synthétise toutes les démarches nécessaires au fil de l'année, afin de vous permettre de préparer au mieux cette nouvelle rentrée et d'accompagner votre enfant dans les meilleures conditions.

À utiliser sans modération donc !

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Jean-Paul Trovero
Maire de Fontaine

Laurent Jadeau
Adjoint à l'éducation,
l'enfance et la petite enfance

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE



Lundi, mardi, jeudi, vendredi

	7h30-8h30 Facultatif	8h30-11h30	11h30-13h45 Facultatif	13h45-16h	16h-17h30 Facultatif
Maternelle	Accueil périscolaire €	Classe	Restauration scolaire €	Classe	Accueil périscolaire €
Élémentaire	Accueil périscolaire €	Classe	Restauration scolaire €	Classe	Accueil périscolaire 0€

Mercredi

	7h30-8h30 Facultatif	8h30-11h30	11h30-12h15 Facultatif
Maternelle et élémentaire	Accueil périscolaire €	Classe	Accueil périscolaire €

Légende : € = payant ; 0€ = gratuit ; = à la carte

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE

Deux étapes

1^{ère} étape : à la mairie

Le service éducation vous indique l'école de secteur de votre enfant et délivre **le certificat de préinscription.**

➤ Modalités pratiques et inscriptions

Au service éducation à l'Hôtel de ville.
En cas de déménagement, les inscriptions sont ouvertes toute l'année. Pour une première inscription en maternelle, les préinscriptions ont lieu de mars à avril.

➤ Pièces à fournir

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

2^e étape : à l'école de votre quartier

➤ **L'inscription définitive** se fait auprès de la directrice ou du directeur de l'école.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



Le matin €



Horaires : de 7h30 à 8h30

Un accueil regroupe les maternelles et les élémentaires.

Activités : les Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) proposent des jeux, de la lecture, du dessin...

Le mercredi €



Horaires : de 11h30 à 12h15

Un accueil regroupe les maternelles et les élémentaires.

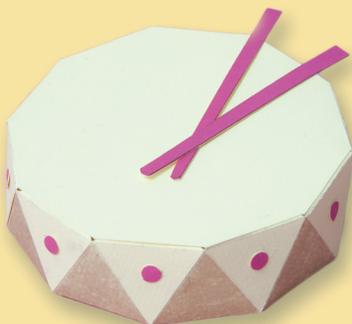
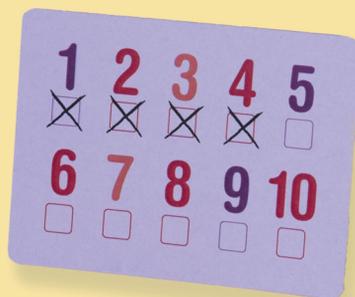
Activités : les Atsem proposent des jeux, de la lecture, du dessin...

Le midi €

La restauration scolaire

La restauration scolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h45. La société Vercors restauration assure la fabrication des repas, l'inscription et la facturation.

Les enfants sont encadrés par des animatrices et des animateurs de la Ville.



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



Le soir à la carte en maternelle



Horaires : 16h-17h45

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont accueillis par les Atsem à la sortie des classes. Des propositions de jeux et d'ateliers sont faites aux enfants en fonction de leur état de fatigue et de leurs capacités d'attention. Les parents récupèrent les enfants quand ils le souhaitent.



Le soir en élémentaire



Horaires : 16h-17h30

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Deux formules sont proposées :

• **formule « récré »** : les parents récupèrent leur(s) enfant(s) entre 16h20 et 16h30. L'enfant est accueilli pour un temps de récréation.

• **formule « découverte »** : les parents récupèrent leur(s) enfant(s) entre 17h20 et 17h30 (ou l'enfant part seul à 17h30). L'enfant choisit entre des jeux libres, des projets d'animations, des cycles d'activités culturelles ou sportives. L'inscription et le choix d'une semaine type se font pour une année avec une possibilité de changer de formule au maximum trois fois (voir règlement intérieur des activités périscolaires). Les plannings d'activités sont diffusés en août sur le site ville-fontaine.fr et en septembre à chaque enfant. Les enfants disposent d'un cahier périscolaire pour faciliter les échanges entre les parents et les animatrices et les animateurs.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Quelles activités ?

Tous les accueils périscolaires sont organisés dans les écoles sous la responsabilité de la Ville de Fontaine. Ils permettent aux familles de bénéficier d'un mode d'accueil dans la continuité du temps scolaire, tout en développant des objectifs éducatifs contribuant à l'épanouissement et à la réussite de tous les élèves. En élémentaire, comme en maternelle, les enfants choisissent leurs activités :

- **un temps calme autour d'activités libres** est proposé avec des jeux de société, lecture, dessin... Un espace adapté au travail scolaire autonome est proposé le soir en élémentaire.
- **des projets d'animation** élaborés par les animatrices et les animateurs ou les Atsem à partir des demandes des enfants (activités manuelles, jeux en extérieur, ateliers cuisine, préparation du carnaval, jardins pédagogiques...).
- **en élémentaire, des activités sportives et culturelles** sont également proposées au choix des enfants. La participation en continu de l'enfant sur l'ensemble du cycle (entre 5 et 7 semaines) est nécessaire. Les acteurs municipaux et associatifs proposent aux enfants des initiations aux activités sur le temps périscolaire.

Quels acteurs ?

- › **L'école municipale des sports** s'adresse aux enfants du CP au CM2. C'est une passerelle entre le sport scolaire et le sport en club.
- › **L'école de musique** offre une palette d'activités variées avec entre autre de l'éveil musical et de la pratique instrumentale.
- › **La médiathèque Paul Éluard** propose des animations autour du livre ou du multimédia.
- › **Le VOG** fait découvrir des œuvres et des pratiques artistiques sous la forme d'activités ludiques.
- › **La ludothèque** permet aux enfants d'expérimenter de nouveaux jeux.
- › **Les associations** proposent des cycles d'initiation.
- › **Les animatrices ou les animateurs référents.** Dans chaque école une animatrice ou un animateur sera votre interlocuteur pour vous informer du déroulement du périscolaire.
- › **Les coordinatrices périscolaires** organisent les temps d'accueil en lien avec les différents acteurs du périscolaire et veillent à la continuité éducative en favorisant la qualité et la cohérence des activités proposées.

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



Inscriptions à la restauration scolaire

Inscriptions : auprès de Vercors restauration, lors des permanences à l'Hôtel de ville le lundi de 13h30 à 18h, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15 et le vendredi de 9h à 12h

Contact : 04 57 38 50 13 (horaires de permanence) et 04 76 85 91 15 (en dehors des horaires de permanence)

Inscriptions aux accueils périscolaires

L'inscription est obligatoire et permet de sécuriser l'accueil de votre enfant. Les fiches d'inscription sont à retirer à l'Hôtel de ville ou sur le site ville-fontaine.fr

➤ **Pour les élémentaires :** la fiche d'inscription est à remettre au service éducation ou par mail : periscolaire@ville-fontaine.fr

➤ **Pour les maternelles :** la fiche d'inscription est à remettre au service éducation ou par mail : service.education@ville-fontaine.fr

Informations : de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 76 28 75 43

Achat de formules à la carte

Les formules à la carte nécessitent l'achat d'une carte de 10 admissions. Ces cartes sont à acheter au service éducation.

Les inscriptions en cours d'année sont à remettre au plus tard le mercredi de la semaine précédant la prise en charge de l'enfant.

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

Les accueils de loisirs municipaux

Pour permettre une prise en charge continue sur toute la journée du mercredi, la Ville de Fontaine organise à 11h30 la transition entre les écoles et les accueils de loisirs municipaux :

- **3 POM' (3/5ans)**
- **Elsa Triolet (3/5 ans et 6/8 ans)**
- **Romain Rolland (8/11 ans)**

Inscriptions : service petite enfance/enfance au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Contact : 04 76 28 75 03

Les accueils de loisirs associatifs complètent l'offre des mercredis après-midi.

Les accueils de loisirs associatifs

➤ **L'association Loisirs Pluriel** propose un accueil de loisirs pour les enfants porteurs d'un handicap ou valides.

Contact : 06 84 77 90 97

➤ **La MJC Nelson Mandela** accueille les enfants à partir de 6 ans.

Contact : 04 76 53 53 28



> SERVICE ÉDUCATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Hôtel de ville
89 mail Marcel Cachin
BP 147
38603 Fontaine cedex
04 76 28 75 43
service.education@ville-fontaine.fr



> SERVICE PETITE ENFANCE/ENFANCE – ACCUEILS DE LOISIRS

Centre communal d'action sociale (CCAS)
32 bis rue de la Liberté
38600 Fontaine
04 76 28 75 03
service.enfance@ville-fontaine.fr

ville-fontaine.fr

